

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Amiens, le 03/06/2022

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
D'AMIENS

14, rue Lemerchier
CS 81114

80011 Amiens Cedex
Téléphone : 03.22.33.61.70
Télécopie : 03.22.33.61.71

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h30

E22000056 / 80

Monsieur le Président
communauté de communes de l'est de la Somme
2bis rue de Péronne
BP 20035
80400 HAM

Dossier n° : E22000056 / 80

(à rappeler dans toutes correspondances)

Vos réf. : affaire suivie par M. Luyckx

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : - la déclaration de projet concernant l'extension du site de l'entreprise InnovaFeed entraînant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Nesle

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle la présidente du tribunal a désigné Monsieur Jean-Pierre LIGNIER, inspecteur de l'éducation nationale (ER), demeurant 135 chemin Vaugreux à NEUFMOULIN (80132) (tel : 03,22,28,88,21 ; portable : 06,75,29,84,90) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS

1^{er} juin 2022

N° E22000056 /80

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

CODE : 1 – urbanisme et aménagement

Vu enregistrée le 27 mai 2022 la lettre par laquelle le président de la communauté de communes de l'est de la Somme demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- la déclaration de projet concernant l'extension du site de l'entreprise InnovaFeed entraînant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Nesle.

Vu :

- le code de l'environnement ;
- le code de l'urbanisme.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022.

DECIDE

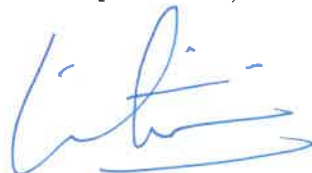
Article 1 : M. Jean-Pierre Lignier, inspecteur de l'éducation nationale en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance par la législation en vigueur.

Article 3 : La présente décision sera notifiée au président de la communauté de communes de l'est de la Somme et à M. Jean-Pierre Lignier.
Copie sera adressée au maire de Nesle.

Fait à Amiens, le 1^{er} juin 2022.

La présidente,



M. Dhiver